

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1007

5 avril 2016

SOMMAIRE

Alpha Trains Development No 5 S.à r.l.	48299	Onda Blu S.A., SPF	48293
Altadis Luxembourg S.A.	48297	Rawisa Investment S.A.	48298
Amicorp Holding S.à r.l.	48299	Recycling Plastic Products S.A.	48297
Bourbon Cap Ré	48299	Redfoxy	48298
Cavell Properties Sarl	48294	Relko	48335
Century Investments S.A.	48290	Spanish Security Services I S.à r.l.	48298
Chesapeake Investments Company S.à.r.l. ...	48333	SSCP Oil S.à r.l.	48291
ColCrystal S.à r.l.	48313	Stone Capital S.C.A.	48292
Compagnie Maritime Monégasque Internatio- nal II S.à r.l.	48291	Take Five International S.A.	48294
Drill-Tech-Fondations S.A.	48292	TM Dairy Finance S.à r.l.	48296
Ecomat Lux S.à r.l.	48331	TM Dairy (UK Holding) S.à r.l.	48296
Fagas S.A.	48296	Tonfa International S.A.	48294
Farm Immo S.A.	48292	Trocoll House No. 1 S.à r.l.	48300
Finance Acquisition No. 1 S.à r.l.	48290	Trojan Holdings S.à r.l.	48295
Fortimmo S.A.	48296	Umbrella Group	48293
Furstenberg S.à r.l.	48290	Umbrella Holdings II	48293
Global Payments - Caixa Acquisition Corpora- tion S.à r.l.	48322	Venetta S.à r.l.	48294
Goethe Fiber S.à r.l.	48333	VoRo INVESTMENT S.à r.l.	48295
gumi Luxembourg s.à r.l.	48306	Zencap Austria S.C.Sp.	48295
Gurigo SCI	48330	Zencap France S.C.Sp.	48293
JP Commercial 17 S.à r.l.	48292	Zencap Netherlands S.C.Sp.	48295
Life Invest S.A.	48291	Zencap Sweden S.C.Sp.	48297
		Zencap Top-Holding S.C.Sp.	48297

Finance Acquisition No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7727 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 163.235.

—
Extrait de la décision de l'associé unique du 18 janvier 2016

L'Associé unique prend la décision suivante:

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à La Spezia (I), le 12 Septembre 1964, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

L'adresse des gérants Mr. Alexis Kamarowsky et François Manti est désormais la suivante: 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour Mandat
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016057354/18.

(160017829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Furstenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.636.

—
En vertu de deux courriers adressés à la Société, Messieurs Charles-Edouard Monot et Arnaud Beyssen ont démissionné de leurs fonctions de gérant avec effet au 11 janvier 2016.

En conséquence de ce qui précède, en date du 11 janvier 2016, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Charles Meeus, gérant;
- Erich Bonnet, gérant; et
- Maroun Edde, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Furstenberg S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2016057358/18.

(160017276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Century Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.199.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue par voie circulaire

En date du 23 décembre 2015, la Société a désigné la société

SGG S.A.

RCS Luxembourg B0168791

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 25.01.2016.

Certifié sincère et conforme
SGG S.A.

Référence de publication: 2016057283/18.

(160017112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Compagnie Maritime Monégasque International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.771.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 27 novembre 2015

1. M. Murad IKHTIAR a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Richard BREKELMANS, administrateur de sociétés, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 12 septembre 1960, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 27 novembre 2015

1. Le siège social de la société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Compagnie Maritime Monégasque International II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016057293/19.

(160017566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

SSCP Oil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 163.299.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société SSCP Oil S.à r.l. du 12 janvier 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972, à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2016,
2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057733/17.

(160017333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Life Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 106.185.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 2015, que la liquidation de la société, décidée en date du 12 novembre 2015, a été clôturée et que la société LIFE INVEST S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour: LIFE INVEST S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2016058134/18.

(160018227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Stone Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 189.071.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 janvier 2016 que:

- Ont été nommées aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance:

* Melle Constance GOZLAN, étudiante, née le 26/09/1997 à Neuilly-Sur-Seine, demeurant à 5 rue de l'Alboni, F-75016 Paris;

* Melle Maureen GOZLAN, étudiante, née le 26/09/1997 à Neuilly-Sur-Seine, demeurant à 5 rue de l'Alboni, F-75016 Paris.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016057738/18.

(160017157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

JP Commercial 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 177.081.

—
Extrait de l'Assemblée extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2015

L'Assemblée extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, au 35, rue Glesener, 1631 Luxembourg avec effet en date du 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

JP Commercial 17 S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2016058105/16.

(160018131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Drill-Tech-Fondations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 80.887.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2016070940/10.

(160034715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Farm Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3353 Leudelange, 1, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 190.877.

—
Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065956/10.

(160028567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Umbrella Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 184.036.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer les personnes suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée, à partir de 28 janvier 2016:

- Lynsey Ann Blair, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Christoffel Alfonsus Maria Mul, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et aussi

- la démission du gérant, Michael Rudolf Haller, ayant son adresse à 16 rue du Rham, L-6991 Rameldange, Luxembourg, a été acceptée avec effet au 27 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016059218/16.

(160018830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Umbrella Holdings II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 184.039.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer les personnes suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée, à partir de 28 janvier 2016:

- Lynsey Ann Blair, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Christoffel Alfonsus Maria Mul, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et aussi

- la démission du gérant, Michael Rudolf Haller, ayant son adresse à 16 rue du Rham, L-6991 Rameldange, Luxembourg, a été acceptée avec effet au 27 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016059219/16.

(160018848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Zencap France S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 184.954.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 30 décembre 2015, que la liquidation de la Société, décidée en date du 30 décembre 2015, a été clôturée et que la Société a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux de la Société sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059283/13.

(160019329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Onda Blu S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 160.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064705/9.

(160026752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Tonfa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 37.563.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 11 décembre 2015

La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
TONFA INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2016059211/14.

(160019202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Venetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 203.158.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 janvier 2016

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 26 janvier 2016 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu le gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;
- Monsieur Noah John Gellner, avec adresse professionnelle au 6, River Valley Gr # 25-03, Singapore 238403, est élu le gérant A de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;
- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu le gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2016059227/19.

(160019607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Take Five International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7b, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 176.310.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'administration tenue le 27 janvier 2016

1) Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 07b, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAKE FIVE INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2016059193/12.

(160018578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Cavell Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 175.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065066/9.

(160027528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Zencap Austria S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.002.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 30 décembre 2015, que la liquidation de la Société, décidée en date du 30 décembre 2015, a été clôturée et que la Société a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux de la Société sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059282/13.

(160019328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**Zencap Netherlands S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.951.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 30 décembre 2015, que la liquidation de la Société, décidée en date du 30 décembre 2015, a été clôturée et que la Société a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux de la Société sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059285/13.

(160019367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**VoRo INVESTMENT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.761.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.688.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 janvier 2016 que M. Vladislav MOKHONKO, né le 5 août 1975 à Atchinsk, Russie, avec adresse professionnelle au 197 Makarios Avenue, Gala Tower, 5 étage, Limassol, Cyprus, CY-3030, a été nommé, avec effet immédiat, au poste de Gérant de catégorie B de la Société, en remplacement de Mme Irina GIZIKOVA, démissionnaire.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2016059232/14.

(160019304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**Trojan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Boschette.

R.C.S. Luxembourg B 201.779.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 27 janvier 2016, du 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Trojan Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016059192/14.

(160018597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

TM Dairy (UK Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.373.

Auszug aus dem Beschluss des Alleingeschafters vom 11. Januar 2016

Beschluss

Der Alleingeschafter beschließt, Herrn Robert Paul Marie Scholte, geboren am 27. März 1961 in Nijmegen/Niederlande, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Januar 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Un mandataire

Référence de publication: 2016059206/17.

(160019646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

TM Dairy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.696.

Auszug aus dem Beschluss des Alleingeschafters vom 11. Januar 2016

Beschluss

Der Alleingeschafter beschließt, Herrn Robert Paul Marie Scholte, geboren am 27. März 1961 in Nijmegen/Niederlande, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Januar 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Un mandataire

Référence de publication: 2016059207/17.

(160019647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Fagas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2016070978/10.

(160034599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Fortimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 47.952.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2016070986/10.

(160034254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Zencap Sweden S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 184.965.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 30 décembre 2015, que la liquidation de la Société, décidée en date du 30 décembre 2015, a été clôturée et que la Société a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux de la Société sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059289/13.

(160019366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Zencap Top-Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 184.521.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 30 décembre 2015, que la liquidation de la Société, décidée en date du 30 décembre 2015, a été clôturée et que la Société a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux de la Société sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059290/13.

(160019391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 67.932.

Suite aux résolutions des actionnaires de la Société en date du 29 janvier 2016, la décision suivante a été prise:

- Renouvellement du mandat de l'administrateur suivant à compter du 23 décembre 2015 jusqu'au 27 mars 2018:

Monsieur Wolbert Hinrik Kamphuijs.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Monsieur Bartholomeus Franciscus Theodorus Alkemade, administrateur;

- Monsieur Wolbert Hinrik Kamphuijs, administrateur;

- Monsieur Richard Neef, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altadis Luxembourg S.A.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016058432/18.

(160019086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Recycling Plastic Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 64.401.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2016071225/10.

(160034546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Redfoxy, Société Civile.

R.C.S. Luxembourg E 4.653.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Concilium (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

* Redfoxy, Société civile.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E4653

* Dont le siège social est sis au 25c Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- *Agent domiciliataire:*

Concilium (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 25c Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 22 janvier 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Concilium (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016056985/19.

(160016418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Rawisa Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.957.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 28 décembre 2015

1. L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, C.G. Consulting, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg pour l'exécution de son mandat.

2. Après avoir examiné le rapport du commissaire-vérificateur, Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, l'Assemblée décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

3. L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

4. L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016056982/17.

(160016728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Spanish Security Services I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 84.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.158.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession signé le 2 novembre 2015 que:

- Nmàs Private Equity Fund US n° 1, et

- Nmàs Private Equity Fund n° 2

ont transféré la totalité des parts qu'elles détenaient dans le capital de la Société à PROMOCIONES FINANCIERAS MIDWAY, SL, une société ayant son siège social au Calle de Padilla 17, 28006 Madrid, Espagne, et immatriculée au Registro Mercantil Central sous le numéro B87303533.

Dès lors, PROMOCIONES FINANCIERAS MIDWAY, SL est à présent associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057017/18.

(160016781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Alpha Trains Development No 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 202.999.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 25 janvier 2016

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Jan Vanhoutte de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Barbara Neuerburg dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aux fonctions de gérant A de la Société à compter du 26 janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance se compose à compter du 26 janvier 2016 de la manière suivante:

- Barbara Neuerburg, gérant A; et
- Shaun Mills, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Trains Development No. 5 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016057176/20.

(160017687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Amicorp Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.864.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de la personne suivante est désormais:

- Mr. Antonius Rudolphus Wilhelmus KNIPPING, Administrateur: 116, Kim Seng Road, 07-05 Singapour 239434, Singapour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Pour Amicorp Holding S.à r.l.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2016057183/17.

(160017732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Bourbon Cap Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 202.918.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2016

- L'Assemblée révoque Mr Nicolas MALGRAIN de son poste d'administrateur et ce, à effet immédiat.

- L'Assemblée Générale nomme Monsieur Frédéric Moulin résident au 148 rue Sainte à F-13007 Marseille, en tant qu'administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2017 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2016

- L'Assemblée décide de nommer Deloitte Audit (RCS B 67 895) 560 rue de Neudorf à L2220 Luxembourg en remplacement de Deloitte General Services (RCS B 165 179), comme Réviseur d'entreprises pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2017 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016057237/17.

(160017535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Trocoll House No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 203.113.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn,
am achtzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

„PATRIZIA Investment Management HoldCo S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B Nummer 188 671,

hier vertreten durch Herrn Alexander Wagner, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 10, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

aufgrund eine ihm, am 16. Dezember 2015 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die von dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigelegt und ist zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die wie vorstehend beschrieben vertretene Erschienene hat den Notar gebeten, die nachstehende Satzung einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu Protokoll zu nehmen.

Kapitel I. Form, Name, Gesellschaftssitz, Geschäftszweck, Dauer

Art. 1. Form, Gesellschaftsname. Hiermit wird unter dem Namen „Trocoll House No. 1 S.à r.l.“ eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet, die von den jeweiligen Gesetzen bezüglich dieser Gesellschaftsform geregelt wird (hiernach, die „Gesellschaft“), und insbesondere vom Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, mehrmals abgeändert, (hiernach, das „Gesetz“), sowie von der vorliegenden Gründungssatzung (hiernach, die „Satzung“).

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Die Geschäftsführung ist befugt die Adresse der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde des statutarisch festgelegten Gesellschaftssitzes zu verlegen.

Der Sitz kann an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtum Luxemburg durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, verlegt werden.

Sollten militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse oder unmittelbar bevorstehende Ereignisse den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz verhindern, kann der Geschäftssitz der Gesellschaft vorübergehend bis zur Normalisierung dieser Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorläufigen Maßnahmen haben jedoch keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet der einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Entscheidung, den Gesellschaftssitz ins Ausland zu verlegen, wird von der Geschäftsführung getroffen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Geschäftsstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Geschäftszweck. Der Geschäftszweck der Gesellschaft ist

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Immobiliengesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierungen an Immobiliengesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt an der finanzierten Immobiliengesellschaften beteiligt ist; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich Privatisierung) von durch die Gesellschaft gehaltenen Immobilien.

Für Zwecke dieser Klausel umfasst der Begriff "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus dem Grund und Boden sowie dem Gebäude) und grundstücksgleiche Rechte, wie z.B. Erbbaurechte. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Immobiliengesellschaft" jede Kapital- oder Personengesellschaft, deren Ziel (gemäß ihrer Satzung oder ihres Gesellschaftsvertrags) der Kauf von Immobilien und die Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich der Privatisierung) von durch diese Gesellschaft gehaltenen Immobilien (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Immobiliengesellschaften mit entsprechender Zielsetzung), der Kauf oder das Halten von Anteilen an einer oder mehreren solchen Immobiliengesellschaften mit entsprechender satzungs- oder gesellschaftsvertraglicher Zwecksetzung und/oder die Gewährung von Darlehen an solche Immobiliengesellschaften ist, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt an der finanzierten Immobiliengesellschaft beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um den Geschäftszweck zu erfüllen, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt der Erreichung des Geschäftszwecks dienen, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Zinssatz- und/oder Wechselkursrisiken.

Die Gesellschaft kann sich durch Eigen- oder Fremdkapital finanzieren.

Art. 4. Geschäftsdauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Kapitel II. Kapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100.-).

Art. 6. Kapitaländerungen. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss des alleinigen Anteilshabers (soweit es nur einen Anteilshaber gibt) oder durch Beschluss der Anteilshaberversammlung, gemäß Artikel 15 dieser Satzung, geändert werden.

Art. 7. Ausschüttungsrechte der Anteile. Jeder Anteil gibt seinem jeweiligen Besitzer das Recht auf einen Anteil der Aktiva und der erzielten Gewinne der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu den bestehenden Anteilen.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, insofern nur ein Besitzer pro Anteil zugelassen ist. Die gemeinschaftlichen Miteigentümer sind verpflichtet, eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft zu ernennen.

Art. 9. Übertragung der Anteile. Solange die Gesellschaft nur einen Anteilshaber hat, sind die Gesellschaftsanteile frei auf Dritte übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehrere Anteilshaber, können die Gesellschaftsanteile unter den im Artikel 189 des Gesetzes vorgeschriebenen Bedingungen übertragen werden.

Jeder Anteilshaber ist einverstanden seine Gesellschaftsanteile nicht zu verpfänden oder als Garantie zu verwenden, ohne das vorherige Einverständnis der Mehrheit der Anteilshaber, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen, erhalten zu haben.

Kapitel III. Geschäftsführung

Art. 10. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung, die aus mindestens zwei (2) Mitgliedern besteht, verwaltet die Gesellschaft. Die Mitglieder der Geschäftsführung müssen nicht Anteilshaber sein. Die Mitglieder der Geschäftsführung können zu jeder Zeit durch einen Beschluss der Anteilshaber, die eine Mehrheit der Stimmen besitzen, mit oder ohne Grund abberufen werden.

Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder der Geschäftsführung gefasst.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann sich bei jeder Sitzung der Geschäftsführung durch ein anderes Mitglied der Geschäftsführung vertreten lassen, welches von ihm schriftlich oder per Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief bevollmächtigt wurde. Eine Versammlung der Geschäftsführung kann nur dann abgehalten werden, wenn zwei (2) Mitglieder der Geschäftsführung persönlich, durch Telefonkonferenz oder Videokonferenz anwesend oder vertreten sind.

Das Benutzen von Material zur Abhaltung von Videokonferenzen und Telefonkonferenzen ist erlaubt, insofern gewährleistet ist, dass jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung hören kann und von allen anderen teilnehmenden Mitgliedern der Geschäftsführung gehört werden kann, unabhängig davon, ob diese auch auf solche Technologie zurückgreifen, und jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung wird als anwesend betrachtet und ist befugt über Video oder Telefon abzustimmen.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich genehmigt und unterschrieben wurden. Diese Genehmigung kann aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten hervorgehen, die per Brief, Telefax, E-Mail, Telegramm oder Telex geschickt wurden. Diese Beschlüsse sind gleichgestellt mit Beschlüssen, die in Versammlungen der Geschäftsführung gefasst wurden.

Abstimmungen können auch wirksam per Telefax, E-Mail, Telegramm, Telex oder Telefon durchgeführt werden, wobei in letzterem Fall die Abstimmung schriftlich bestätigt werden muss.

Art. 11. Befugnisse der Mitglieder der Geschäftsführung. Gegenüber Dritten haben die Mitglieder der Geschäftsführung die Befugnis unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte und Handlungen, die dem Geschäftszweck der Gesellschaft entsprechen, auszuführen und zu genehmigen, vorausgesetzt dass die Bestimmung dieses Artikels beachtet wurde.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung der Anteilshaber vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann insbesondere Vermögensberatungsverträge und Verwaltungsverträge, wie z.B. Grundstücksmakleroder Grundstücksverwaltungsverträge abschließen.

Art. 12. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird durch die einzelne Unterschrift eines Mitglieds der Geschäftsführung rechtsgültig verpflichtet.

Art. 13. Befugnisübertragung und Vertretung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere ad hoc Vertreter abtreten.

Die Geschäftsführung wird die Verantwortung und Entlohnung (gegebenenfalls), die Dauer der Vertretung und alle anderen erheblichen Bedingungen dieser Vertretung festlegen.

Art. 14. Haftung der Mitglieder der Geschäftsführung. In Ausübung ihres Mandates sind die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

Kapitel IV. Generalversammlung der Anteilhaber

Art. 15. Befugnisse der Generalversammlung der Anteilhaber. Der alleinige Anteilhaber übernimmt alle der Generalversammlung der Anteilhaber zuerkannten Bedürfnisse.

Falls es mehrere Anteilhaber geben sollte, kann jeder Anteilhaber an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen, unabhängig der ihm gehörenden Anzahl an Anteilen. Jeder Anteilhaber verfügt über Stimmrecht, entsprechend der ihm gehörenden Anteilen.

Ein Anteilhaber kann in jeder Generalversammlung der Anteilhaber handeln, indem er eine andere Person, die selbst nicht Anteilhaber sein muss (oder wenn der Anteilhaber eine juristische Einheit ist, ihre(n) gesetzliche(n) Vertreter), schriftlich oder per Telefax, Kabel, Telegramm, Telex, E-Mail als seinen Bevollmächtigten ernannt.

Gemeinsame Beschlüsse sind nur gültig gefasst, wenn sie von Anteilhabern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, gefasst wurden. Jedoch können Beschlüsse zur Abänderung der vorliegenden Satzung nur von einer Mehrheit der Anteilhaber, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, gefasst werden, im Einklang mit dem Gesetz.

Kapitel V. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jedes Jahr am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Jahresabschlüsse der Gesellschaft erstellt und die Geschäftsführung wird ein Inventar, einschließlich einer Bilanz und einer Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft vorbereiten.

Jeder Anteilhaber hat das Recht die Bücher und Niederschriften der Gesellschaft, das oben genannte Inventar und die Bilanz am eingetragenen Sitz der Gesellschaft zu überprüfen.

Art. 17. Zuweisung und Ausschüttung von Gewinnen. Der Bruttogewinn der Gesellschaft wie in der Jahresbilanz aufgeführt, nach Abzug der allgemeinen Kosten, Tilgungskosten und Ausgaben jeglicher Art, ergibt den Reingewinn. Vom Nettogewinn wird die Summe von fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage zugeführt, solange bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Überschuss des Nettogewinns kann an die/den Anteilhaber ausgeschüttet werden, im Verhältnis zu ihren/seinen Anteilsbeteiligungen in der Gesellschaft.

Kapitel VI. Auflösung - Liquidation

Art. 18. Auflösungsgründe. Die Auflösung der Gesellschaft erfolgt nicht im Falle des Todes, der Aufhebung der Zivilrechte, der Zahlungsunfähigkeit oder des Konkurses des alleinigen Anteilhabers oder von einem der Anteilhaber.

Art. 19. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt die nicht unbedingt Anteilhaber sein müssen, die aber von den Anteilhabern ernannt werden, welche ihre Aufgaben und Vergütung festlegen.

Ein einziger Anteilhaber kann die Auflösung der Gesellschaft und die Durchführung der Liquidation beschließen, in welchem Fall er persönlich die Zahlung des gesamten Vermögens und der gesamten Schulden übernimmt, welche der Gesellschaft bekannt oder unbekannt sind.

Kapitel VII. Geltendes Recht

Art. 20. Ergänzend zu der vorliegenden Satzung gelten die Bestimmungen des Gesetzes.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Zahlung

Das Kapital der Gesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Die oben genannte PATRIZIA Investment Management HoldCo S.à r.l. zeichnet einhundert (125) Gesellschaftsanteile gegen Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-).

Der Nachweis über diese Zahlung wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

Kosten

Die von der Gesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf neunhundert Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Als Inhaberin des gesamten gezeichneten Kapitals der Gesellschaft fasst die oben genannte Person in Ausübung der der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse die folgenden Beschlüsse:

(i) Die folgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer bestellt:

- Herrn Klaus Schmitt, geboren am 21. September 1965 in Pegnitz, Deutschland, geschäftlich ansässig in Fuggerstraße 26, D-86150 Augsburg, Deutschland; und

- Herr Dr. Bernhard Engelbrecht, geboren am 21. Dezember 1967 in München, Deutschland, geschäftlich ansässig in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(ii) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der der deutschen und englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der vorstehend genannten Partei die vorliegende Urkunde wurde in deutscher Sprache gefolgt von einer Fassung in englischer Sprache abgefasst. Auf Verlangen der vorstehend genannten Partei, gilt im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und englischen Fassung, die deutsche Fassung vorrangig.

Daraufhin wurde der vorstehende Akt in Luxemburg zu dem oben genannten Datum notariell beurkundet.

Nachdem der Text dem Bevollmächtigten der Erschienenen vorgelesen wurde, deren Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von demselben Bevollmächtigte der Erschienenen gemeinsam mit Uns Notar unterzeichnet.

Es folgt die Englische Übersetzung des Vorangehenden Deutschen Textes.

In the year two thousand and fifteen,
on the eighteenth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

“PATRIZIA Investment Management HoldCo S.à r.l.”, a limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 188 671,

here represented by Mrs Alexander Wagner, Rechtsanwalt, residing professionally at 10, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him, on 16 December 2015 in Luxembourg.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and is to be filed with the competent registration authority.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to record as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) being subject to the relevant laws and the provisions of these articles of incorporation.

Chapter I. Corporate form and name, registered office, duration

Art. 1. Corporate form and name. Hereby a limited liability company (société à responsabilité limitée) named "Trocoll House No. 1 S.à r.l." is established which is governed by the laws applying to this corporate form (hereinafter referred to as the "Company"), including, without limitation, the law of 10 August 1915 on commercial companies, amended several times, (hereinafter referred to as the "Law") and the present articles of incorporation (hereinafter the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is located in Luxembourg-City. The board is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders, which has to be adopted on the basis of the same terms applying to any amendments to the Articles of Incorporation.

Should any military, political, economic or social event occur or be deemed imminent which is likely to affect the normal functioning of the registered office, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer of the registered office abroad shall be made by the board.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Business purpose. The business purpose of the Company is

- to buy or hold shares in one or several property companies;
- to grant financing to property companies, provided that they have a direct or indirect share in the financed property companies; and/or
- to buy real estate and manage, operate, rent and sell (including privatisation of) real estate held by the Company.

For the purposes of this Article, the term "real estate" includes ownership in land (consisting of land and building) and rights equivalent to real property such as hereditary building rights. For the purposes of this Article, the term "property company" means any corporation or partnership whose object is (according to its articles of incorporation or partnership agreement) to buy real estate and to manage, operate, rent and sell (including privatisation of) real estate held by this company (directly or indirectly through one or several property companies with a corresponding object), to buy or hold shares in one or several of such property companies with corresponding objects as laid down in its articles of incorporation or its partnership agreement and/or to grant loans in such property companies, provided that it has a direct or indirect interest in the financed property company.

The Company may carry out all activities and may enter into any transaction which it considers necessary to fulfil the purpose of the Company and all activities which are directly or indirectly necessary or expedient to fulfil the corporate purpose including transactions to provide security in respect of interest and/or exchange rate risks.

The Company may fund itself with equity or borrowed capital.

Art. 4. Duration. The Company is of unlimited duration.

Chapter II. Capital and shares

Art. 5. Share capital. The Company's share capital amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each.

Art. 6. Modification of capital. The share capital can be modified at any time by resolution of the sole shareholder (inasmuch as there is only one shareholder) or by resolution of the shareholders' meeting in accordance with Article 15 of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Distribution rights of shares. Each share shall confer upon its respective holder the right to receive a share in the assets and the gained profits of the Company in direct proportion to the existing shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. The shares are indivisible vis-à-vis the Company if only one holder per share is allowed. The joint co-owners are obliged to appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. During such time as the Company has only one shareholder, the shares will be freely transferable to third parties.

If the Company has several shareholders the shares may be transferred on the conditions prescribed in article 189 of the Law.

Each shareholder agrees not to pledge his/her shares or not to use them as guarantee without having obtained the prior consent of the majority of the shareholders holding at least three fourth of the share capital.

Chapter III. Management

Art. 10. Management. The board of managers - consisting of at least two (2) members - manages the Company. The members of the board of managers need not be shareholders. The members of the board of managers may be removed at any time with or without cause by a resolution of the shareholders holding a majority of the votes.

Decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members of the board of managers present or represented.

Each member of the board of managers may be represented at a meeting of the board of managers by another member of the board of managers who was authorised by him/her in writing or by cable, fax, email or letter. A meeting of the board of managers may only be held if two (2) members of the board of managers are physically present or present or represented via video-conferencing equipment and conference call.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members of the board of managers whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions are effective if they are approved in writing and signed by all members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, email, telegram or telex. These resolutions are equivalent to resolutions adopted in meetings of the board of managers.

Votes can be effectively taken by fax, email, telegram, telex or telephone whereby in the latter case the voting has to be confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the members of the board of managers. The members of the board of managers are at any rate entitled to act on behalf of the Company and to engage into transactions and take any action corresponding to the corporate purpose of the Company provided that the provision of this Article was observed.

All powers not expressly reserved, by the Law or the present Articles of Incorporation, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers may in particular conclude financial consulting agreements and management agreements such as broker and estate management agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be validly bound by the individual signature of a member of the board of managers.

Art. 13. Transfer of powers and representation of the board of managers. The board of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers shall determine responsibility and remuneration (if any), duration and all other material terms of this representation.

Art. 14. Liability of the members of the board of managers. When carrying out their office, the managers are not personally liable for the obligations of the Company. As representative of the Company they are responsible for diligently fulfilling the tasks incumbent on them.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the general meeting of shareholders. The sole shareholder takes over all powers (Bedürfnisse) assigned to the general meeting of shareholders.

If there is more than one shareholder each shareholder may participate in joint decisions irrespective of the number of shares he/she is holding. Each shareholder has voting rights corresponding to the shares he/she is holding.

A shareholder may act in any general meeting of shareholders by appointing another person who needs not be a shareholder (or if the shareholder is a legal entity its legal representative(s)), in writing or by fax, cable, telegram, telex or email.

Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them. Resolutions for amending the present Articles of Incorporation may only be adopted in compliance with the Law by a majority of the shareholders representing at least three fourth of the share capital.

Chapter V. Financial year - balance sheet

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year.

At the end of each financial year, the annual accounts of the Company are prepared and the board of managers shall prepare an inventory including a balance sheet and a profit and loss account of the Company.

Each Shareholder may inspect the books and minutes of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Allocation and distribution of profits. The gross profit of the Company as set out in the annual balance sheet, after deduction of general costs, redemption costs and expenses of any kind, is the net earnings. Five (5) percent of the net earnings is allocated to the statutory reserve until the reserve reaches ten (10) percent of the share capital.

The surplus of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/her interests in the Company.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Reasons for dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 19. Liquidation. In case the Company is dissolved the liquidation will be performed by one or several liquidators who need not be shareholders, however, have to be appointed by the shareholders who will determine their duties and remuneration.

A sole shareholder may decide to dissolve the Company and to carry out the liquidation in which case he/she shall be responsible for paying the entire assets and debts which are known or unknown to the Company.

Chapter VII. Governing law

Art. 20. The provisions of the Law shall apply in addition to the present Articles of Incorporation.

Transitional provisions

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

Subscription and payment

The capital of the Company is subscribed to as follows:

The above PATRIZIA Investment Management HoldCo S.à r.l. subscribes to one hundred twenty-five (125) shares against payment of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) in cash.

Evidence that this payment was made was provided to the undersigned notary.

Costs

The costs to be borne by the Company as a result of the formation of the Company amount to nine hundred euro.

Sole shareholder's resolutions

As party representing the entire subscribed capital of the Company the above person adopts the following resolutions in exercising the powers assigned to the shareholders' meeting:

(i) The following persons are appointed as managers for an indefinite term:

- Mr. Klaus Schmitt, born on 21 September 1965 in Pegnitz, Germany, with professional address at Fuggerstraße 26, D-86150 Augsburg, Germany; and

- Dr. Bernhard Engelbrecht, born on 21 December 1967 in Munich, Germany, with professional address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) The registered office of the Company is established in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in German, followed by a English version. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the same signed together with Us notary the present original deed.

Gezeichnet: A. WAGNER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 21. Dezember 2015. Relation: EAC/2015/30703. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2016052574/347.

(160011466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

gumi Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 203.167.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of December.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The Japanese public limited company gumi Inc., whose registered office is located at Sumitomo Fudosan Nishi-Shinjuku Building No.5, 3F, Nishi-Shinjuku 4-34-7, Shinjuku, Tokyo 160-0023, Japan, registered with the Register of Companies Japan under number 0111-01-056625.

Here represented by Miss Rebecca PITT, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as indicated, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "gumi Luxembourg s.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the commercialisation and development of game applications for mobile and telephonic devices. In addition, the company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated. In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the commune by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more directors, whether shareholders or third parties. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors.

The mandate of director is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single director, the single director exercises the powers devolving on the board of directors, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the director.

In case of plurality of directors, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. Meetings of the board of directors may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by post, by e-mail, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The director(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No director enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Resolutions must be recorded in writing, and minutes of all validly taken resolutions must be signed by all shareholders. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first day of May to the last day of April of each year.

Art. 16. Each year, within six (6) months of the last day of April, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be reappointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital,

but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders. The company may be dissolved and consequently liquidated by way of a shareholders' resolution passed and adopted by a majority of the shareholders, representing at least three quarters of the company share capital.

The liquidation shall be performed by one or more liquidators appointed by the shareholders, who shall define their powers and emoluments.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the director(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on last day of April of 2016.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12.500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12.500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at 1.300 Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as directors of the company for an unlimited duration:

- Miss Rebecca Pitt, lawyer, born in Luxembourg on 2 December 1983, residing at 24 rue Theodore Eberhard, L-1452 Luxembourg.

- Mr Hironao Kunimitsu, CEO, residing at 2-3-1-2008 Atago, Minato, Tokyo, Japan; and

- Mr Hiroyuki Kawamoto, CFO, residing at 1-3-4502 Kachidoki, Chuuou-ku, Tokyo, Japan.

The company shall be legally bound in all and any circumstances by the signature of two or more of the aforementioned persons.

Second resolution

The registered office of the company is established at 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Trading license - regulated activities

The notary informed the appearing party, which especially acknowledges, that before performing any commercial activity or in the event that the Company is subject to a special law and regulation in relation to its business, the Company must first obtain the relevant license, permit and authorization or meet all other requirements for allowing the business and activity of the Company vis-à-vis any third parties.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed.

The above appearing party hereby gives further power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société de droit japonais gumi Inc., ayant son siège social à Sumitomo Fudosan Nishi-Shinjuku Building No.5, 3F, Nishi-Shinjuku 4-34-7, Shinjuku, Tokyo 160-0023, Japan, immatriculée auprès du registre japonais des sociétés sous le numéro 0111-01-056625.

Ici représentée par Mme Rebecca PITT, avocate demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme mentionné, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "gumi Luxembourg s.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est la commercialisation et le développement des applications de jeux pour les appareils mobiles et téléphoniques. En outre, la société peut exercer toute activité de commerce, à condition qu'il ne soit pas spécialement réglementé.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de

l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par poste, par courriel ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les résolutions doivent être sous forme écrite et les procès-verbaux reprenant

les résolutions prises doivent être signés par tous les associés. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier mai au trente avril de chaque année.

Art. 16. Chaque année, dans les six mois après le 30 avril, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés. La société peut être dissoute et en conséquence liquidée par une résolution des associés prise et adoptée à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les associés qui fixeront leur pouvoir et leur rémunération.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le dernier jour du mois d'avril de l'année 2016.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.300 Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Mme Rebecca Pitt, avocate, née à Luxembourg le 2 décembre 1983, demeurant au 24, rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg.

- M. Hironao Kunimitsu, CEO, demeurant à 2-3-1-2008 Atago, Minato, Tokyo, Japon; et

- M. Hiroyuki Kawamoto, CFO, demeurant à 1-3-4502 Kachidoki, Chuuou-ku, Tokyo, Japon.

La société est engagée en toute circonstance par la signature de deux ou plus des personnes mentionnées plus haut.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Autorisation de commerce - activités réglementées

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le comparant donne encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rebecca Pitt, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016052680/384.

(160012769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

ColCrystal S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.133.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Colony Financial Holdings, L.L.C., une limited liability company, régie par les lois des Etats Unis (Delaware), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, U.S.A., enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4725683,

ici représentée par Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

C-VIII Crystal Holding, L.L.C., une limited liability company, régie par les lois des Etats Unis (Delaware), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, U.S.A., enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4819069,

ici représentée par Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Colony Distressed Credit Fund, L.P., une limited partnership régie par les lois des Etats Unis (Delaware), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, U.S.A., enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4537687,

ici représentée par Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Cz2 Laguna II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153 286,

ici représentée par Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «ColCrystal S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.133, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1108 en date du 04 juin 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 06 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1576 en date du 03 Août 2010.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la qualification de la Société en tant que véhicule de titrisation (soumis à la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée ("Loi Titrisation") et d'attribuer à la Société le statut de société de participations financières («Soparfi»), avec modification de l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **4. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède et afin de supprimer toutes références à la Loi Titrisation, les Associés décident de refondre entièrement les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS COORDONNES

1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, ayant pour dénomination "ColCrystal S.à r.l." (la Société).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600) représenté par douze million six cent mille (12.600.000) parts sociales.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un dixième de centime d'Euro (EUR 0.001).

En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des

paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte nette, pour faire des distributions à des Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

11. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société.

En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président ou selon le cas, le président pro tempore, aura une voix prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

L'associé unique ou les associés seront convoqués par écrit à toutes les assemblées générales de l'associé unique ou des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, Quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

18. Distribution des bénéfices, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède

In the year two thousand fifteen, on the twenty ninth of December,

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Colony Financial Holdings, L.L.C., incorporated as limited liability company under the laws of the [United States (Delaware)], having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, U.S.A., being registered with Delaware Division of Corporations under number 4725683,

here represented by Barbara Schmitt, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy, given privately to her.

C-VIII Crystal Holding, L.L.C, incorporated as limited liability company under the laws of the [United States (Delaware)], having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, U.S.A., being registered with Delaware Division of Corporations under number 4813069,

here represented by Barbara Schmitt, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy, given privately to her.

Colony Distressed Credit Fund, L.P., incorporated as limited partnership under the laws of the [United States (Delaware)], having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, U.S.A., being registered with Delaware Division of Corporations under number 4537687,

here represented by Barbara Schmitt, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy, given privately to her.

Cz2 Laguna II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.286, here represented by Barbara Schmitt, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy, given privately to her.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of " ColCrystal S.à r.l. ", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.133, having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated 29 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1108 of 04 June 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated 06 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1576 of 03 August 2010.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to remove the qualification of the Company as securitization vehicle (subject to the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the Securitisation Law) and to assign the status of financial holding company (“Soparfi”) to the Company with amendment of the object clause of the Company which shall read as follows:

4. Object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Second resolution

As a result of the previous resolution and in order to delete all references to the Securitization Law, the Shareholders resolve to fully restate the Articles, which shall forthwith read as follows:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ColCrystal S.à r.l." (the Company).

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) represented by twelve million six hundred thousand (12,600,000) Shares. Each share has a nominal value of one tenth of Euro Cent (EUR 0.001).

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article Erreur ! Source du renvoi introuvable. of these articles of association.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article Erreur ! Source du renvoi introuvable. of these articles of association.

11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers shall appoint a chairman from among its members.

The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The shareholder(s) of the Company shall be convened by written notice, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholder(s). Written meeting notices shall be sent by registered mail to all the shareholders at least eight days in advance of the general meetings of the shareholder(s).

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meetings of the shareholder(s), and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholder(s), the general meeting of the shareholder(s) may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Shareholders' voting rights, Quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened

or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

18. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 29 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052830/498.

(160011324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Global Payments - Caixa Acquisition Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 203.139.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of January,

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Global Payments Acquisition Corporation 2, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,660,669 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 139.629.

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing in capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

Art. 2. Name. The Company’s name is “Global Payments - Caixa Acquisition Corporation S.à r.l.”

Art. 3. Purpose. The Company’s purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company’s share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers, constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors. No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets

of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Global Payments Acquisition Corporation 2, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,350.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. David GREEN, born on September 27, 1967 in Dayton, Ohio, United States of America and residing professionally in 10 Glenlake Parkway, North Tower, Atlanta GA 30328, United-States of America, is appointed as type A manager of the Company for an undetermined duration;

- Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, born on November 20, 1970 in Amersfoort in the Netherlands and residing professionally in 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration;

2) The registered office of the Company shall be established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois de janvier,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Global Payments Acquisition Corporation 2, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1,660,669 et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.629.

ici représentée par M. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Global Payments - Caixa Acquisition Corporation S.à r.l.»

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des partici-

pations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre à toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Global Payments Acquisition Corporation 2, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.350,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) M. David Green, né le 27 septembre 1967 à Dayton Ohio, USA et résidant professionnellement 10 Glenlake Parkway, North Tower, Atlanta GA 30328, Etats-Unis d'Amérique,

est nommé gérant de type A de la Société pour une période indéterminée.

2) M. Hermann-Günter Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort aux Pays-Bas résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

est nommé gérant de type B de la Société pour une période indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 janvier 2016. Relation GAC/2016/374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016052984/409.

(160012114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Gurigo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg E 4.322.

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Madame Galina GURINOVA, ingénieur, née le 20 août 1970 à Kustanay (Russie), demeurant à Korobeinikov Lane 1-21, 119034 Moscou (Russie).

2. Monsieur Artem GURINOV, dirigeant de sociétés, né le 3 janvier 1979 à Naltchik (Russie), demeurant à Nametkina street, Building 11/1, appartement 29, 117420 Moscou (Russie).

Tous deux (2) ici représentés par Madame Cristine ASTGEN, employée, demeurant professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

En vertu de deux (2) procurations données sous seing privé en date du 30 octobre 2015, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire présent de documenter ce qui suit:

Première résolution:

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales, sous seing privé, en date du 1^{er} décembre 2015, lequel contrat de cession restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles, il a été cédé par Monsieur Vadim GURINOV, préqualifié, à Monsieur Artem GURINOV, préqualifié, l'intégralité de ses parts d'intérêts, à savoir quatorze mille neuf cent quatre vingt dix neuf (14.999) parts d'intérêts, qu'il détient dans la société civile immobilière GURIGO SCI, et ayant une valeur nominale de mille euro (1.000,-Eur) chacune. Lesdites parts d'intérêts ont été cédées avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, moyennant le paiement d'un montant de 135.922,00 euros (EUR cent trente-cinq mille neuf cent vingt-deux).

Les associés décident dès lors, de donner leur agrément en ce qui concerne la cession de parts mentionnée ci-avant, suivant l'article 190 de la loi du 10 août 1915.

Que les associés déclarent que ledit contrat de cession relatif au transfert des quatorze mille neuf cent quatre vingt dix neuf (14.999) parts d'intérêts, a été signifié à la société conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Deuxième résolution:

Suite à ce qui précède, les parts d'intérêts de la société civile immobilière GURIGO SCI, constituée par acte du notaire soussigné en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1748 en date du 26 août 2010 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date, sont détenues par les associés prénommés comme suit:

1. Monsieur Artem GURINOV: quatorze mille neuf cent quatre vingt dix neuf (14.999) parts d'intérêts;
2. Madame Galina GURINOVA: une (1) part d'intérêt;

Troisième résolution:

Par conséquent, les associés ont décidé de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 15.000.000.-) représenté par QUINZE MILLE (15.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, souscrites comme suit:

1. Monsieur Artem GURINOV: quatorze mille neuf cent quatre vingt dix neuf (14.999) parts d'intérêts;
2. Madame Galina GURINOVA: une (1) part d'intérêt.

TOTAL: quinze mille parts d'intérêts (15.000)».

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à huit cent quinze euros (EUR 815,-).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38898. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016052989/59.

(160011590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Ecomat Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 203.166.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand- Duché de Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Mathieu DENIS, charpentier, né à Messancy, le 12 juin 1984, demeurant à L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les travaux d'entreprise générale de constructions, la construction de maison en bois ou à ossature en bois.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ECOMAT LUX S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-SIX EUROS (126,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Toutefois, dans ce dernier cas, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant, soit aux héritiers légaux.

En cas de cession de parts à un tiers, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Mathieu DENIS, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Mathieu DENIS, prénommé.

Déclaration

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du comparant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux ci-avant.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : Denis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016052917/101.

(160012659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Chesapeake Investments Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 46.567,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.734.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052815/10.

(160012503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Goethe Fiber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 198.433.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 23 décembre 2015 que

- la société Goethe Limited a transféré à la société Stichting Administratiekantoor Goethe Fiber

1.762 parts sociales de classe A

1.762 parts sociales de classe B

1.762 parts sociales de classe C

1.762 parts sociales de classe D

1.763 parts sociales de classe E

1.763 parts sociales de classe F

1.763 parts sociales de classe G

1.763 parts sociales de classe H

1.763 parts sociales de classe I et

1.763 parts sociales de classe J

- en outre, la société Goethe Limited a transféré à la société Goethe Fiber Manco Limited

43.208 parts sociales de classe A

43.208 parts sociales de classe B

43.208 parts sociales de classe C

43.208 parts sociales de classe D

43.208 parts sociales de classe E

43.208 parts sociales de classe F

43.208 parts sociales de classe G

43.208 parts sociales de classe H

43.209 parts sociales de classe I et

43.209 parts sociales de classe J

- la société Reggeborgh Invest B. V. a transféré à la société Stichting Administratiekantoor Goethe Fiber

756 parts sociales de classe A

756 parts sociales de classe B

756 parts sociales de classe C

756 parts sociales de classe D

755 parts sociales de classe E

755 parts sociales de classe F

755 parts sociales de classe G

755 parts sociales de classe H

755 parts sociales de classe I et

755 parts sociales de classe J

- en outre, la société Reggeborgh Invest B. V. a transféré à la société Goethe Fiber Manco Limited

18.518 parts sociales de classe A

18.518 parts sociales de classe B

18.518 parts sociales de classe C

18.518 parts sociales de classe D

18.518 parts sociales de classe E

18.518 parts sociales de classe F

18.518 parts sociales de classe G

18.518 parts sociales de classe H

18.517 parts sociales de classe I et

18.517 parts sociales de classe J

Le nouvel associé de la Société, Stichting Administratiekantoor Goethe Fiber, une fondation constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Overschiestraat 61-5 HG, 1062 XD Amsterdam, Pays-Bas sous le numéro 64274039, détient de ce chef

2.518 parts sociales de classe A

2.518 parts sociales de classe B

2.518 parts sociales de classe C

2.518 parts sociales de classe D

2.518 parts sociales de classe E

2.518 parts sociales de classe F

2.518 parts sociales de classe G

2.518 parts sociales de classe H

2.518 parts sociales de classe I et

2.518 parts sociales de classe J

Le nouvel associé de la Société, Goethe Fiber Manco Limited, une exempted company with limited liability constituée et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans sous le numéro 306026, détient de ce chef

61.726 parts sociales de classe A

61.726 parts sociales de classe B

61.726 parts sociales de classe C

61.726 parts sociales de classe D

61.726 parts sociales de classe E
61.726 parts sociales de classe F
61.726 parts sociales de classe G
61.726 parts sociales de classe H
61.726 parts sociales de classe I et
61.726 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016052985/83.

(160011656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Relko, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.772.

This eleventh day of December two thousand fifteen before me, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of:

RELKO, a public company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178772, incorporated pursuant to a deed executed before Maître Marc Loesch, notary in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 July 2013, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 2100 of 29 August 2013, whose the articles of association of which have been amended pursuant to a deed executed before Maître Jean Seckler, notary in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 February 2015, published in the Mémorial C, No. 1059 of 22 April 2015 (the "Company").

The meeting was chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange and Mrs Marisa GOMES, private employee, with professional address at Pétange was appointed as secretary and scrutineer. Such persons, acting as scrutiny committee of the meeting, established that all shareholders of the Company were represented at the meeting and, acting as proxies of the shareholders of the Company, declared that they have been informed of the agenda of the meeting and that, accordingly, the meeting may be held without prior notice.

The members of the scrutiny committee of the meeting are personally known to me, notary. The proxies to such persons, as well as the attendance list specifying the names of the shareholders represented and the number of shares held by each of them, are initialled *ne varietur* by the members of the scrutiny committee and by me, notary, and are annexed hereto.

The members of the scrutiny committee of the meeting declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, hereby resolves:

1. to remove the incumbent members of the Company's administrative board from office together with any and all internal auditors and other officers of the Company;
2. to dissolve the Company and put it into liquidation;
3. to appoint Stephen Wilson, born in Wynberg on 18 June 1979, bearer of a British passport under number 621247664, as liquidator of the Company;
4. that the liquidator shall determine the method of liquidation and have the power to represent and bind the Company towards third parties and at law; and
5. in accordance with articles 145 and 148 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, that the liquidator is authorised, for the purpose of winding up, to continue to carry on the trade and business of the Company, to borrow to pay debts of the Company and otherwise borrow money on the credit of the Company, to issue and otherwise create negotiable instruments of the Company, to mortgage, pledge and otherwise encumber property of the Company, to dispose of immovable property of the Company (by way of public auction, private sale or otherwise) and to transfer and contribute the assets of the Company to other companies.

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the persons appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Pétange on the date first above stated.

After the deed was read to the persons appearing, the persons appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre par-devant moi, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de:

RELKO, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 178772, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg le 16 juillet 2013, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 2100 du 19 août 2013 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 février 2015, publié au Mémorial C, n° 1059 du 22 avril 2015 (la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange. Madame Marisa GOMES, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Pétange, a été nommée secrétaire et scrutateur. Ces personnes, agissant comme bureau de l'assemblée, ont constaté que tous les actionnaires de la Société ont été représentés à l'assemblée et, agissant en tant que fondés de pouvoir des actionnaires de la Société, ont déclaré que l'assemblée a pu être tenue sans convocation préalable.

Les membres du bureau de l'assemblée sont connus personnellement de moi, notaire. Les procurations données aux membres du bureau de l'assemblée ainsi que la liste de présence mentionnant les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont paraphées ne varietur par les membres du bureau et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

Les membres du bureau de l'assemblée ont déclaré et m'ont requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité:

1. de révoquer les mandats des membres du conseil d'administration en fonction ainsi que les mandats de tous les commissaires et autres dirigeants de la Société;
2. de dissoudre la Société et de mettre celle-ci en liquidation;
3. de nommer Stephen Wilson, né à Wynberg le 18 juin 1979, titulaire d'un passeport britannique sous le numéro 621247664, en tant que liquidateur de la Société;
4. que le liquidateur déterminera le mode de liquidation et aura le pouvoir de représenter et engager la Société à l'égard des tiers et en justice;
5. conformément aux articles 145 et 148 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, que le liquidateur est autorisé, aux fins de la liquidation, à continuer l'industrie et le commerce de la Société, emprunter pour payer les dettes sociales et autrement contracter des emprunts compte tenu du crédit de la Société, émettre et autrement créer des effets de commerce de la Société, hypothéquer, donner en gage et autrement grever les biens de la Société, aliéner les immeubles de la Société (par adjudication publique, de gré à gré ou autrement) et faire apport de l'avoir social dans d'autres sociétés.

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, ont stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite aux comparants, ceux-ci ont déclaré qu'ils comprennent la portée et les conséquences et ont ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30084. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053850/96.

(160012771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.